



SAINT BONNET EN CHAMPSAUR

ETUDE DE REVITALISATION URBAINE // PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

PHASE 3 / FICHES ACTIONS



PHASE 1 (phase transitoire)



Piétonnisation partielle du centre-bourg:

- Fermeture à la circulation :
 - Partie haute de la rue de Chaillol (création d'une esplanade)
 - Place Grenette
 - Place du Chevreril (partielle)
- Voies partagées :
 - Rue de Chaillol
 - Place du Chevreril
 - Rue Saint Julien
 - Rue des Maréchaux
 - Rue Lesdiguières

1 LISTE DES ACTIONS

- | | | |
|---|--|-----------------------|
| ① | Piétonnisation partielle via des aménagements transitoires au niveau de la place du Champ de Foire, de la Place du Chevreril ainsi que de la place Grenette. | ESPACE PUBLIC / SANTE |
| ② | Création d'un tiers-lieu dans le bâtiment de l'Annexe, afin d'accueillir les associations locales. | EQUIPEMENT |
| ③ | Rénovation du cinéma. | EQUIPEMENT |
| ④ | Mise en place d'une OPAH RU à l'échelle de la communauté de communes (17 communes). | HABITAT |
| ⑤ | Réaménagement du secteur de la rue Faudon <ul style="list-style-type: none">• Extension du parking de la gendarmerie et création d'une voie de liaison avec la rue Faudon• Création de jardins partagés et d'un espace de convivialité au-dessus de la rue Faudon | ESPACE PUBLIC / SANTE |
| ⑥ | Requalification de la place du Champ de Foire | ESPACE PUBLIC / SANTE |
| ⑦ | Revégétalisation et désimperméabilisation de la cour des écoles maternelles et primaires. | EQUIPEMENT / SANTE |
| ⑧ | Boutique à l'essai | COMMERCES |
| ⑨ | Création de locaux professionnels. | EQUIPEMENT / SANTE |
| ⑩ | Installation d'une micro-folie au sein de la Médiathèque | EQUIPEMENT |
| ⑪ | Opération d'habitat inclusif au nord du centre-ville. | HABITAT |
| ⑫ | Prolongement et piétonnisation de la rue des Lilas. | ESPACE PUBLIC / SANTE |
| ⑬ | Requalification de la place du Chevreril et de la rue de Chaillol. | ESPACE PUBLIC / SANTE |
| ⑭ | Mise en place d'une signalétique commerciale afin d'améliorer à la visibilité des commerces. | COMMERCES |

1 LISTE DES ACTIONS

- | | | |
|----|--|-----------------------|
| 15 | Création d'un parking covoiturage au niveau du collège. | EQUIPEMENT / SANTE |
| 16 | Création d'une Halle paysanne | EQUIPEMENT / COMMERCE |
| 17 | Requalification de la rue des Maréchaux et de Saint Julien | ESPACE PUBLIC / SANTE |
| 18 | Curetage d'un ilot (démolition d'un immeuble et d'un local commercial) permettant un meilleur éclairage de la place Grenette et de créer une accroche avec la place de la Tour. | HABITAT |
| 19 | Parvis et rue de l'église : piétonnisation de la rue de l'église et requalification du parvis. | ESPACE PUBLIC / SANTE |
| 20 | Requalification de la place Grenette et de la rue Lesdiguières | ESPACE PUBLIC / SANTE |
| 21 | Entrée de ville <ul style="list-style-type: none">• Requalification paysagère et reprise de la signalétique• Création d'un parking relais en entrée de ville | ESPACE PUBLIC |
| 22 | Création de jardins partagés sous la route en corniche et d'un itinéraire vers le bocage. | ESPACE PUBLIC / SANTE |
| 23 | Création d'une salle des fêtes | EQUIPEMENT |
| 24 | Piétonnisation étendue du centre-ville : piétonnisation de la rue de Chaillol, de la place du Chevreril, de Champ de Foire, de la Place du Chevreril ainsi que de la place Grenette. Traitement en voie partagée des rues de Chaillol, Saint Julien, des Maréchaux, Lesdiguières.
Requalification en voie partagée des rues des Lagerons, de Saint-Jacques, Lesdiguières , une partie de la rue des Maréchaux ainsi que de la Places aux Herbes en voies partagées. | ESPACE PUBLIC / SANTE |
| 25 | Programme d'habitat en Bail réel solidaire. | HABITAT |

ACTION 1

SITUATION /

PIÉTONNISATION PARTIELLE ET URBANISME TRANSITOIRE

RAPPEL DU CONTEXTE

Le centre-ville pourvu de nombreux commerces et services n'est aujourd'hui pas un lieu convivial qui favorise la déambulation. Les circulations et places de stationnement sont omniprésentes dans le centre-ville, et le manque de hiérarchie entre la place dédiée aux véhicules et celle aux piétons entraîne des conflits d'usage.

ORIENTATIONS DU PROJET

Dans une première phase les lieux stratégiques du centre bourg (la place du Champ de Foire, Place du Chevreril, la place Grenette) feront l'objet d'installations légères et temporaires afin de rendre ces espaces complètement piétons et accueillir de nouveaux usages. Cette première phase permettra d'expérimenter différents scénarios et de démontrer l'intérêt d'un centre-ville piéton. Par ailleurs cette phase expérimentale présente l'avantage d'être peu onéreuse et déployable rapidement dans le temps en comparaison à une maîtrise d'œuvre classique. Cette démarche transitoire peut passer par l'installation de terrasses, de mobiliers urbains, d'aires ludiques, de cellules commerciales légères, ainsi que par la création d'une trame végétale hors sol.

Ces installations peuvent être réalisées par les associations locales dans une logique de participation citoyenne afin de donner le pouvoir aux habitants et commerçants de concevoir leur espace quotidien.

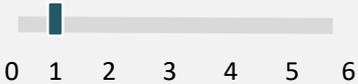
Les solutions expérimentées et approuvées à l'usage pourront ensuite être réalisées définitivement.

Les temps d'expérimentation peuvent être très variables selon la volonté de la commune et la nature des aménagements déployés (facilité à déplacer et stocker). Plusieurs temporalités sont possibles :

- Expérimentation en continue sur une période de temps donné
- Expérimentation en discontinue sur des périodes particulières : week end, vacances scolaires, période estivale, etc.



TEMPORALITE /



MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

BUDGET /

150 000€

MODALITÉS DE FINANCEMENT /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

A court terme : Etudes MOE, désignation des associations locales.

Moyen terme : Réalisation des aménagements transitoires

ACTION 1

PIÉTONNISATION PARTIELLE ET URBANISME TRANSITOIRE

ORIENTATION DU PROJET

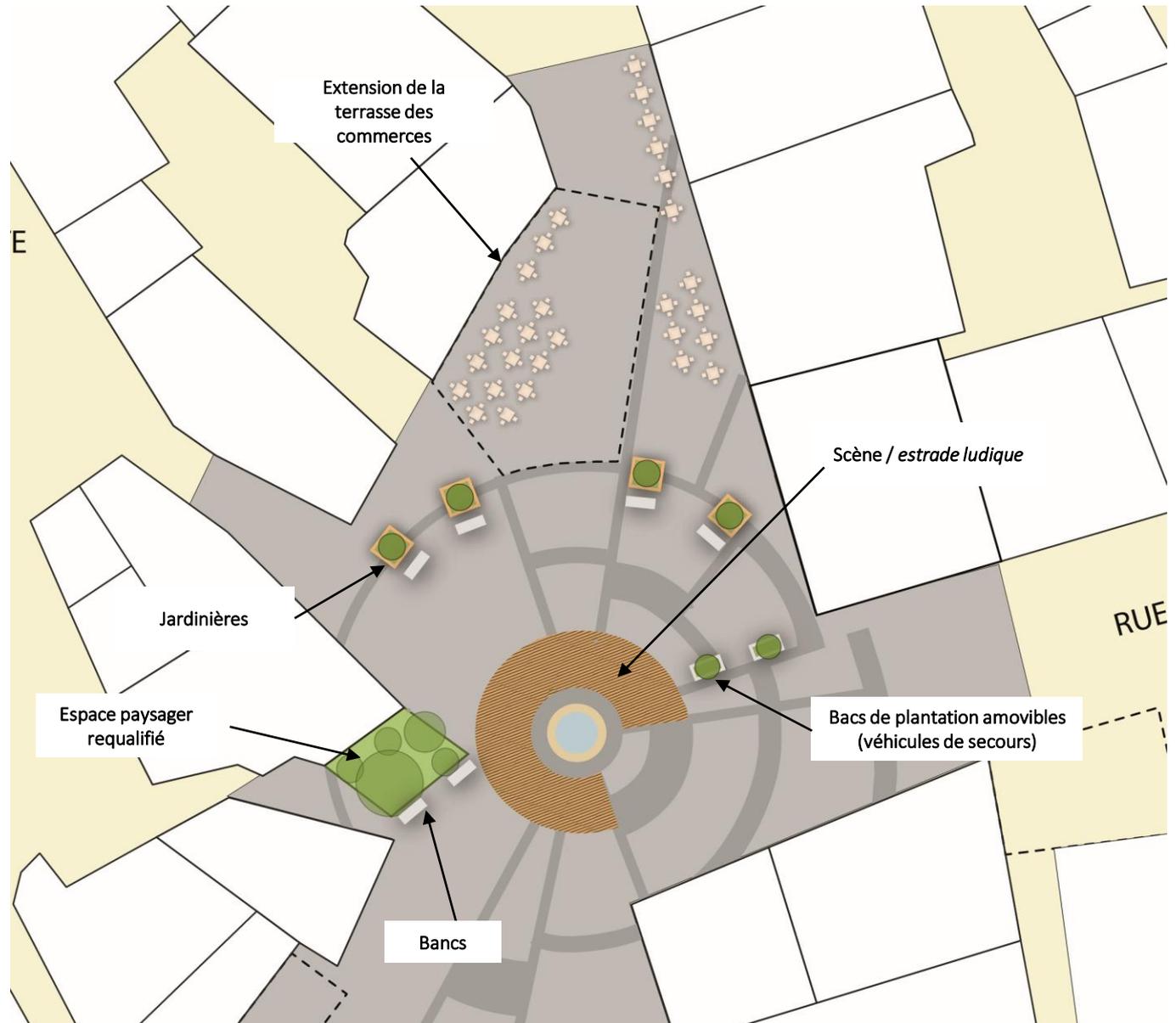


Plan de principe aménagement provisoire de la rue de Chaillol

ACTION 1

ORIENTATION DU PROJET

PIÉTONNISATION PARTIELLE ET URBANISME TRANSITOIRE



Plan de principe aménagement provisoire de la place du Chevreril

ACTION 2

SITUATION /



CRÉATION D'UN TIERS-LIEU DANS LE BÂTIMENT DE L'ANNEXE : LIEU D'ACCUEIL POUR LES ASSOCIATIONS

RAPPEL DU CONTEXTE

Situé à proximité du centre-bourg et d'équipements scolaires. L'annexe fait l'objet d'installations temporaires en attendant une requalification lourde. Celle-ci dispose également d'un jardin conséquent de 480 m² qui pourra faire l'objet d'un aménagement paysager ainsi que d'un espace supplémentaire dédié aux activités.

ORIENTATIONS DU PROJET

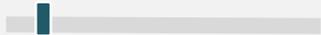
Le bâtiment « Annexe » présente de nombreuses non-conformités : multiplication des marches et escaliers, absence d'ascenseur, non respect des gabarits de passage, absence de sanitaires PMR, absence de sanitaires au niveau 0. Dans le cadre du projet, une mise en conformité sera obligatoire nécessitant des interventions lourdes.

Le scénario retenu est un scénario avec réhabilitation lourde du bâtiment, mise en conformité et interventions fonctionnelles à tous les niveaux :

- Création en façade d'un hall avec sanitaire PMR et ascenseur ;
- Rafrâichissement global des locaux ;
- Reprise de l'installation de chauffage ;
- Mise en conformité de l'ensemble des niveaux :
 - Création d'un ascenseur ;
 - Gabarits de passages à reprendre et suppression des seuils de porte surélevés ;
 - Création d'un cheminement adapté PMR en extérieur.
- Tous les niveaux sont accessibles au public. La localisation des sanitaires n'est pas une contrainte pour l'affectation des locaux.
- Les espaces extérieurs sont réaménagés afin d'accueillir des usages complémentaires.



TEMPORALITE /



0 1 2 3 4 5 6

MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

BUDGET /

Etudes : 15 000€

Travaux

812 000€ bâtiment / 75 000€ extérieurs

MODALITÉS DE FINANCEMENT /

Commune de Saint Bonnet

Banque des territoires

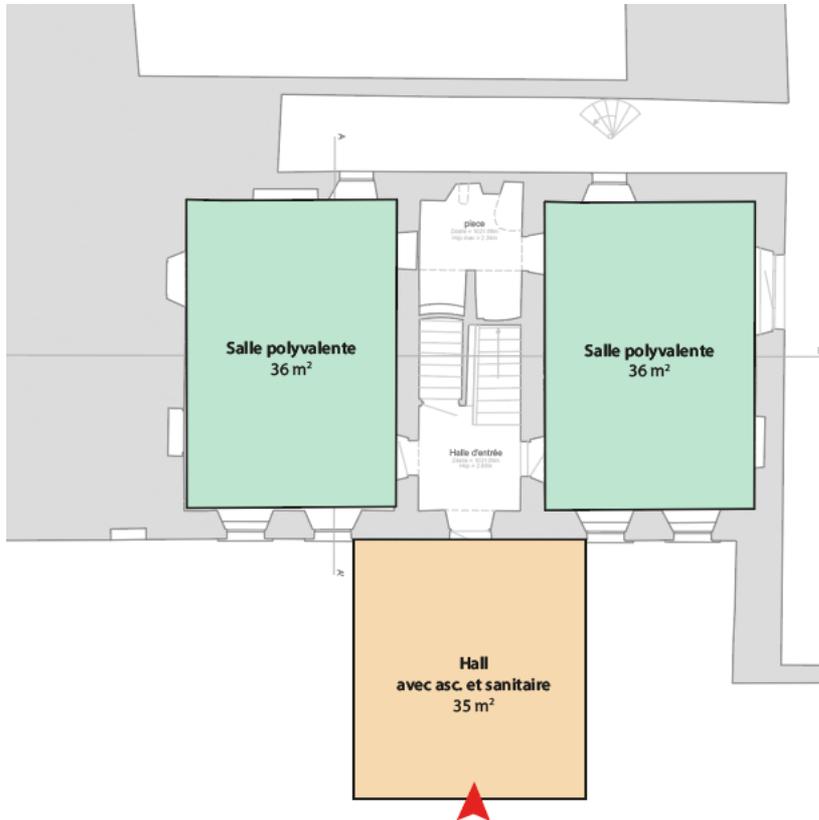
MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

A court terme : Etudes et concertation avec les associations

Moyen terme : Réalisation des travaux

ACTION 2

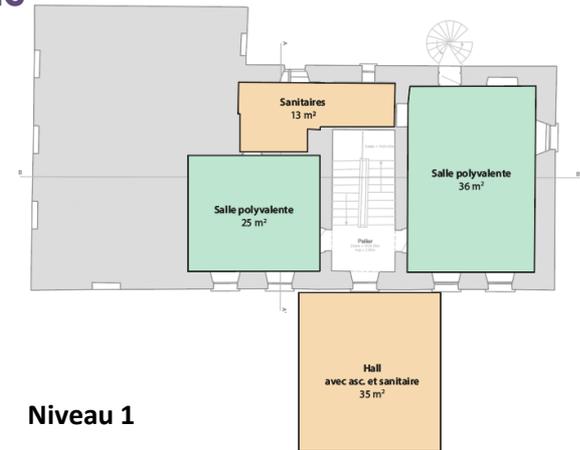
CRÉATION D'UN TIERS-LIEU DANS LE BÂTIMENT DE L'ANNEXE : LIEU D'ACCUEIL POUR LES ASSOCIATIONS



Niveau 0

Interventions fonctionnelles :

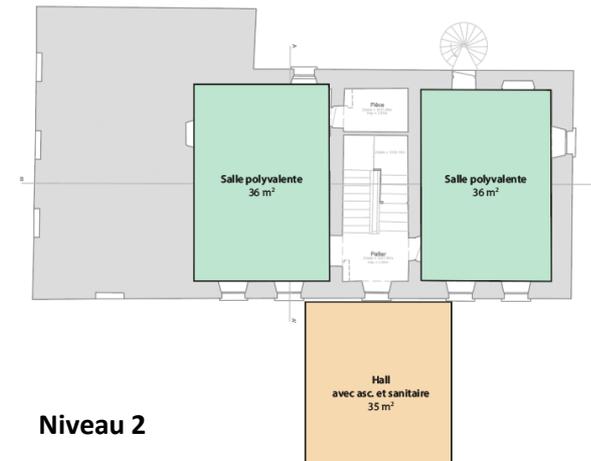
- Création d'un hall avec ascenseur et sanitaire PMR ;
- Décloisonnement de l'aile Est pour création d'une salle polyvalente ;
- Une des salles polyvalente est équipée d'une kitchenette.



Niveau 1

Interventions fonctionnelles :

- Création d'un hall avec ascenseur et sanitaire PMR ;
- Accessibilité PMR ;
- Rerprise des sanitaires.



Niveau 2

Interventions fonctionnelles :

- Création d'un hall avec ascenseur et sanitaire PMR ;
- Accessibilité PMR ;
- Décloisonnement de l'aile Ouest pour création d'une salle polyvalente.

ACTION 2

CRÉATION D'UN TIERS-LIEU DANS LE BÂTIMENT DE L'ANNEXE : LIEU D'ACCUEIL POUR LES ASSOCIATIONS



Espaces extérieurs

L'implantation d'un espace modulable et ouvert dans le jardin pourra inciter les habitants à s'y rendre plus facilement tout en multipliant l'offre des activités. Suite à un atelier participatif réalisé auprès des habitants, plusieurs idées sont ressorties telles que la volonté d'avoir un espace culturel, sportif, intergénérationnel, jeune, Fablab associatif, coworking...

En Bref, sans avoir une vocation fixe, ce sera un lieu d'échange dédié à divers ateliers et événements ponctuels afin satisfaire les besoins de tous les habitants. Le lieu pourra prendre la forme d'une pergola ou de construction modulaire.

Le reste du jardin pourra faire l'objet un aménagement paysager qui permettra de créer et d'affirmer le lien avec l'espace environnant de la parcelle et encore une fois d'inviter les locaux à s'intéresser à ce lieu qui est actuellement en retrait.

Le projet devra être traité en lien avec la rue des Lilas qui sera prolongée et piétonne. Ceci rue implique par ailleurs de reprendre les clôtures de l'Annexe et de la restauration scolaire, qui forment aujourd'hui un espace commun.

ACTION 2

CRÉATION D'UN TIERS-LIEU DANS LE BÂTIMENT DE L'ANNEXE : LIEU D'ACCUEIL POUR LES ASSOCIATIONS

ORIENTATION DU PROJET



ACTION 3

SITUATION /



RÉNOVATION DU CINÉMA

RAPPEL DU CONTEXTE

Le cinéma dans son état actuel comporte des non-conformités en termes de réglementation PMR et a besoin d'être adapté aux nouvelles normes en vigueur. Après avis de la commission de sécurité il a été décidé que celui-ci ne pourra pas continuer d'être exploité sans les modifications nécessaires.

ORIENTATIONS DU PROJET

Les interventions suivantes sont prévues :

- Mise en accessibilité du bâtiment (public et personnel) ;
- Capacité de la salle légèrement réduite ;
- Scène mise à plat ;
- Suppression des balcons et implantation de la régie en R+1 ;
- Création d'un espace musée au R+3 ;
- Suppression de l'actuel accès à la chaufferie, avec création d'un nouvel accès depuis l'intérieur au niveau sous-sol.

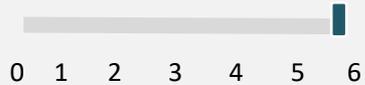
Ce scénario nécessite de creuser dans le terrain naturel afin que l'extension desserve le niveau 0.

Au niveau de la salle, celle-ci doit être reconfigurée pour permettre d'améliorer le confort ainsi que pour mettre en conformité l'écran et la régie. Par la même occasion cette nouvelle configuration de la salle permettra de gérer divers flux d'artistes en s'adaptant à tout type de spectacles.

L'extension permettant de gérer les flux publics verticaux, le R+3 peut être dédié à une activité autre que les spectacles sans contraindre le fonctionnement du reste du bâtiment.

Une extension sera réalisée au niveau de la façade Nord-Est pour création d'un nouvel accès au niveau du jardin. La commune est bénéficiaire d'un emplacement réservé d'une surface de 40 m².

TEMPORALITE /



MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

BUDGET /

Etudes : 40 000€ HT

Travaux : 2 560 000 € HT

MODALITÉS DE FINANCEMENT /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

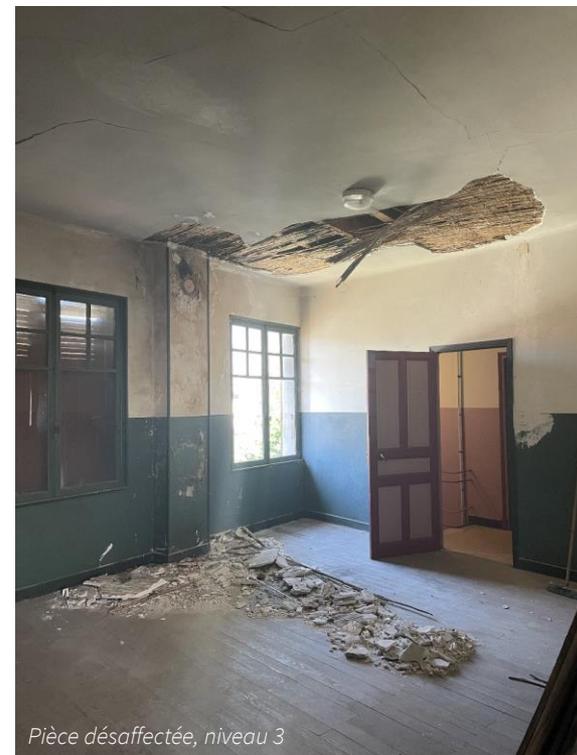
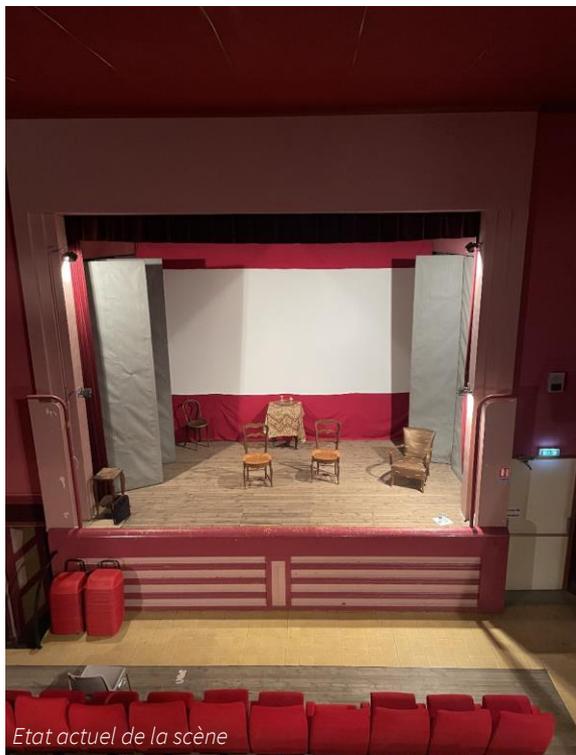
A court terme : Faisabilité complémentaire

Moyen terme : Maitrise d'œuvre et engagement des travaux

ACTION 3

RÉNOVATION DU CINÉMA

ETAT ACTUEL



ACTION 3

RÉNOVATION DU CINÉMA

ORIENTATIONS DU PROJET

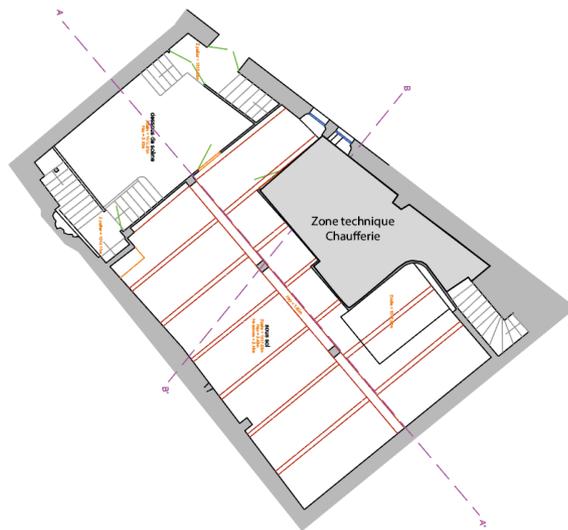


ACTION 3

RÉNOVATION DU CINÉMA

ORIENTATIONS DU PROJET

Sous-sol



Niveau 0



Niveau 1



Niveau 2



ACTION 4

SITUATION /

MISE EN PLACE D'UNE OPAH-RU À L'ÉCHELLE DE 17 COMMUNES DE LA CCCV

RAPPEL DU CONTEXTE

Après le constat de problématiques diverses sur l'ensemble de son parc immobilier, la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar a exprimé le besoin d'apporter des solutions contribuant à l'attractivité du territoire.

Le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain, appelé dispositif OPAH-RU, est une offre de service visant à la réhabilitation des logements anciens (immeubles et maisons individuelles privés) situés dans un périmètre défini (périmètre opérationnel définis suite à un diagnostic approfondi).

L'OPAH dit de « Renouvellement Urbain » est un type d'OPAH spécialisé, particulièrement adapté aux problématiques touchant les centres-bourgs. L'OPAH RU intègre nécessairement un volet urbain, un volet immobilier, un volet social, des actions foncières...

Le périmètre d'étude repose sur 17 des 25 communes de la CCCV.

ORIENTATIONS DU PROJET

Le projet se décline en cinq phases :

1/ Analyse du territoire préalablement défini

Diagnostic accompagné de la réalisation d'une cartographie opérationnelle (repérage des problématiques du terrain) ainsi que d'entretiens.

2/ Analyse d'un échantillon, d'immeubles, de logements ou d'îlots

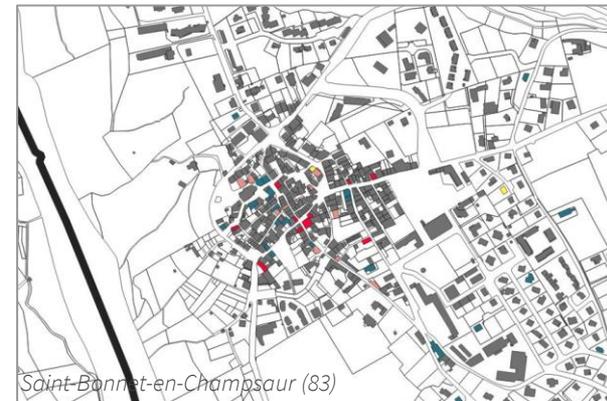
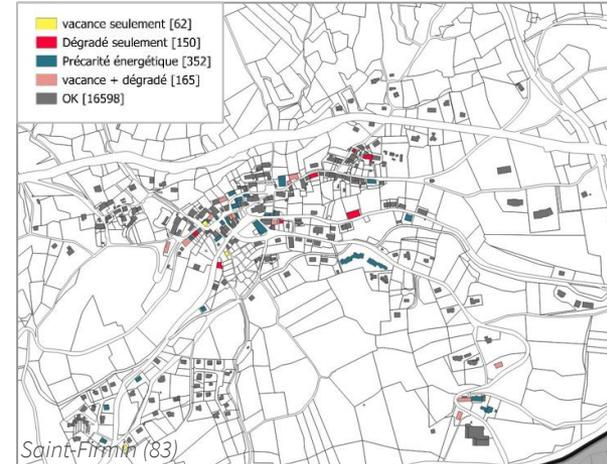
Réalisation de tests de faisabilité, mise en place de scénarios d'intervention et analyse comparative des scénarios d'aménagements et définition du scénario préférentiel.

3/ Volets thématiques d'analyse ou interventions possibles

Définition des enjeux de la stratégie globale, priorisation des thématiques d'intervention et identification des préconisations spécifiques.

4/ Définition, évaluation et calibrage du dispositif

Définition du plan d'action thématique, choix du/des dispositifs, définition des fiches thématiques et réalisation d'un tableau synthétique.



Extraits de la cartographie du repérage terrain
 Citadia, Avril 2023

5/ Rédaction de la convention d'OPAH RU

Formalisation contractuelle du programme d'intervention



TEMPORALITE /



MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, ANAH, l'Etat

BUDGET /

70 000 € HT

MODALITÉS DE FINANCEMENT /

Subventions ANAH, CCCV

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

A court terme : Suivi animation OPAH-RU sur 5 ans

ACTION 5

SITUATION /



RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE LA RUE FAUDON

RAPPEL DU CONTEXTE

Le secteur Faudon, situé au Nord-Est du centre-bourg, est actuellement un lieu dominé par la voiture. Par sa place stratégique à proximité de la place du Chevreril, le secteur présente un potentiel important pour l'attractivité du centre-ville.

ORIENTATIONS DU PROJET

Le kiosque de convivialité, lieu ouvert mais aussi couvert, donne l'opportunité aux habitants de profiter de moments de convivialité mais aussi d'animation avec la présence d'activités et ateliers divers (cuisine, culture...). Ce lieu sera en contact direct avec les jardins partagés, lieu d'apprentissage et de partage au sein de la commune. Ce secteur constitue une opportunité pour le renforcement de la trame paysagère.

Les plus petits y trouveront également leur compte avec l'installation d'une aire ludique. Ainsi, le secteur est constitué d'espace de détente, de rencontre mais aussi de jeux.

La requalification du parking et sa proximité avec le centre-ville préservera le besoin en stationnement tout en facilitant l'accès à pied du centre.

Les dalles alvéolaires, ou bien différents types de revêtements perméables son préconisés. L'ombrage du parking sera garanti par la présence d'arbres à haute fige.

La rue Faudon sera ouverte à la circulation et permettra de faire la liaison entre ce nouveau secteur de vie et le centre-ville. On retrouve de nouveau la logique de liaison entre les différentes polarités du centre-bourg.



TEMPORALITE /



MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

BUDGET /

434 590 €

MODALITÉS DE FINANCEMENT /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

A court terme : Etude d'aménagement

Moyen terme : Etude de maitrise d'œuvre et montage opérationnel

ACTION 5

RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE LA RUE FAUDON

ORIENTATIONS DU PROJET



ACTION 6

SITUATION /



REQUALIFICATION DE LA PLACE DU CHAMP DE FOIRE

RAPPEL DU CONTEXTE

Le centre-ville pourvu de nombreux commerces et services n'est aujourd'hui pas un lieu convivial qui favorise la déambulation. Les circulations et places de stationnement sont omniprésentes dans le centre-ville, et le manque de hiérarchie entre la place dédiée aux véhicules et celle aux piétons entraîne des conflits d'usage.

ORIENTATIONS DU PROJET

Suite à l'expérimentation conduite via la démarche d'urbanisme transitoire, les usages et aménagements jugés opportuns seront réalisés de façon définitive.

La partie haute du linéaire de la rue de Chaillol est piétonnisée, et une partie du parking du Champ de foire est transformée en espace public afin de créer une nouvelle place généreuse qui marque l'entrée du cœur de village.

La place permettra d'accueillir du mobilier, des terrasses pour les commerces, ainsi que quelques kiosques marchands.

Par ailleurs la création d'un plateau traversant sur l'avenue de Merly permettra de sécuriser les traversées vers la mairie et la médiathèque.

La suppression de la voie à travers le parking permet par ailleurs de rendre moins attractif pour les automobilistes le shunt à travers le centre-village. Ainsi seuls les automobilistes ayant un réel besoin de s'y rendre emprunteront la rue de Chaillol. (Nombre de places de stationnement supprimées : 12 places)

Un travail important pour intégrer les pentes présentes sera nécessaire, par exemple avec un jeu de gradins et de marches entre l'esplanade haute et la rue de Chaillol.

TEMPORALITE /



MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

BUDGET /

Place : 940 000 €

Kiosques : 150 000 €

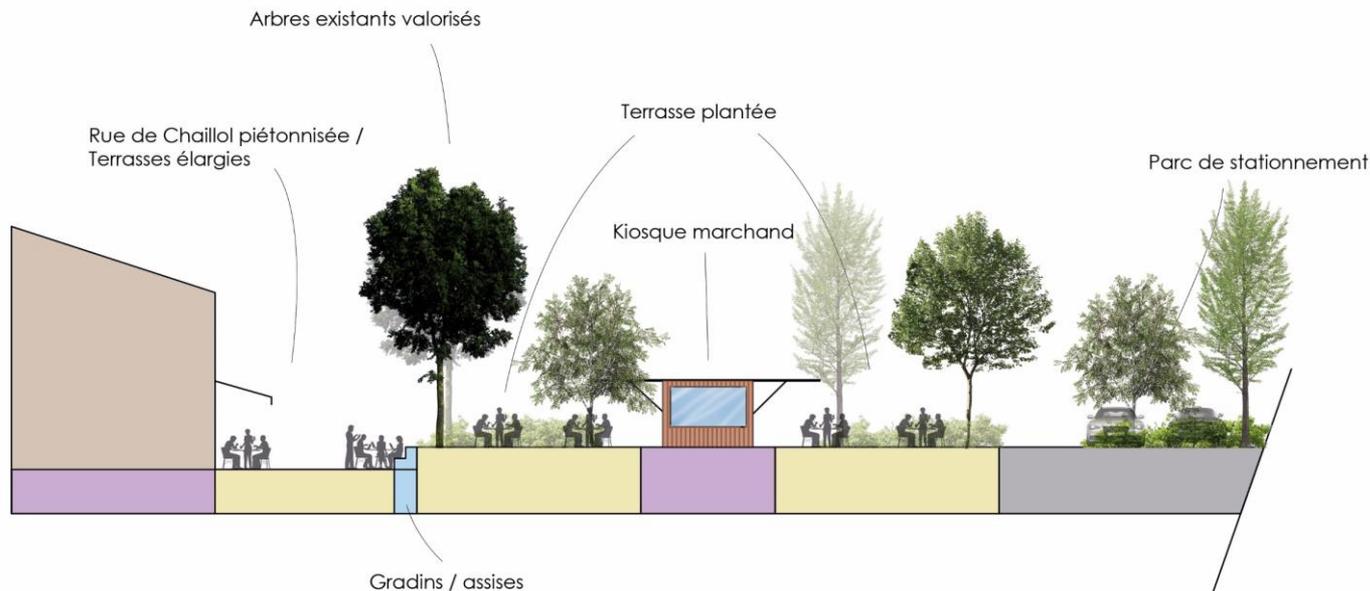
MODALITÉS DE FINANCEMENT /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

A court terme : Maitrise d'œuvre urbaine

Moyen terme : Réalisation des travaux (2025)



ACTION 6

REQUALIFICATION DE LA PLACE DU CHAMP DE FOIRE

ORIENTATION DU PROJET



ACTION 7

SITUATION /



REVÉGÉTALISATION ET DÉSIMPÉRMÉABILISATION DE LA COUR DES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

RAPPEL DU CONTEXTE

Aujourd'hui la cour du groupe scolaire Francine Eyraud-Villaron est caractérisée par un aspect minéral et un faible ombrage. Dans un contexte de changement climatique qui impose des aménagements permettant de lutter contre les vagues de chaleurs et les risques d'inondation, la cour n'est donc pas adaptée aux nouveaux enjeux.

ORIENTATIONS DU PROJET

La désimpérméabilisation de la cour des écoles est indispensable afin de retrouver des espaces de pleine terre et de lutte contre l'effet d'îlot de chaleur.

La désimpérméabilisation du Groupe Scolaire devra également intégrer les préoccupations de chacun des usagers du site et dessiner un aménagement équilibré. Le schéma ci-dessous synthétise de manière générique les attentes, besoins et enjeux liés aux différents usages au sein de l'école et défini de fait les invariants du projet :

BESOINS DES ENFANTS



COURIR, SE DÉFOULER, PRENDRE LE GOÛTER, SAUTER, DISCUTER, JOUER, FAIRE DU SPORT, JOUER AUX BILLES, AUX CARTES, SE REPOSER, EXPLORER ET DÉCOUVRIR, TROUVER SA PLACE

DES ACTIVITÉS VARIÉES, CALMES ET AGITÉES

ATTENTES DES ADULTES



ASSURER LA SÉCURITÉ DES ENFANTS, LES SURVEILLER, AVOIR DES ENFANTS PROPRES, ENTREtenir FACILEMENT LA COUR ET LE BÂTIMENT

DES ESPACES PRATIQUES ET SÉCURISÉS

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



RÉDUIRE L'EFFET D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN, FAVORISER L'INFILTRATION DES EAUX, RETROUVER DE LA BIODIVERSITÉ, LIMITER L'IMPACT ÉNERGÉTIQUE SUR L'ENSEMBLE DU CYCLE DE VIE DES MATÉRIAUX

UN MEILLEUR CONFORT ET DES ESPACES APAISÉS

LA COUR DE RÉCRÉATION IDÉALE

Source Bloc Paysage

Ce projet peut être co-construit avec les élèves de l'école afin de leur permettre de créer leur propre espace adapté à leurs besoins. L'entretien des espaces verts peut être vu dans une pensée pédagogique afin de sensibiliser les enfants et de les faire gagner en autonomie.

Plusieurs types de revêtements sont possibles / combinables, présentant chacun des intérêts techniques, écologiques et économiques différents : revêtements perméables de type béton ou résine, revêtements perméables à base de minéraux de type stabilisé ou béton de bois, pelouse et plantation en pleine terre ou en mélange terre-pierre, sol souple type mulch ou sable, etc.

Ces aménagements contribuent également au bien-être des enfants en créant de aménagements ludiques ainsi qu'un contact avec la nature.

TEMPORALITE /



MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

BUDGET /

200 000€

MODALITÉS DE FINANCEMENT /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur
 Fonds Vert / Banque des Territoires

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

A court terme : Etudes et concertation avec les élèves et enseignants

Moyen terme : Réalisation des travaux

ACTION 7

REVÉGÉTALISATION ET DÉSIMPÉRMEABILISATION DE LA COUR DES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

ORIENTATION DU PROJET



ACTION 7

REVÉGÉTALISATION ET DÉSIMPÉRMEABILISATION DE LA COUR DES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

ORIENTATION DU PROJET



ACTION 8

SITUATION /



BOUTIQUE À L'ESSAI

RAPPEL DU CONTEXTE

Le centre bourg fait face à une vacance mesurée des cellules commerciales, mais qui se concentre sur certains secteurs du village.

ORIENTATIONS DU PROJET

Dispositif mis en œuvre en partenariat avec Initiative Alpes-Provence à l'échelle du centre-bourg de la commune. Le dispositif vise à faciliter et accompagner la mise en relation des propriétaires de locaux commerciaux et des porteurs de projet. Il permet également aux porteurs de projet de bénéficier de bail commercial précaire.

TEMPORALITE /



MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur
Initiative Alpes-Provence

BUDGET /

1000€ / annuel + 500€ par boutique ouverte.

MODALITÉS DE FINANCEMENT /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur
Initiative Alpes-Provence

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

En cours

7 boutiques ouvertes depuis conventionnement avec Initiative Alpes Provence en aout 2021 :

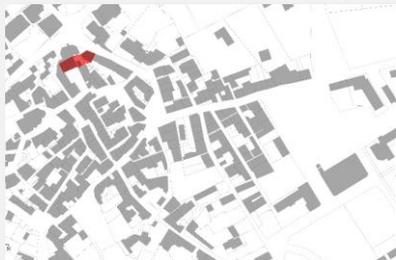
- Coiffeuse
- Photographe
- Bijouterie – Joaillerie
- Artisanat local
- Epices
- Onglerie
- Pâtisserie

Le dispositif est considéré comme un succès par les élus et les porteurs de projets concernés et à permis de redonner du dynamisme commercial au centre-bourg de la commune. Moins de locaux vacants que lors de la période pré-covid. Voir diagnostic commercial de l'étude de revitalisation notamment.

Prix de l'adhésion au réseau national Fédération des Boutique à l'essai : 1000€ / annuel + 500€ par boutique ouverte.
Prix comprend l'utilisation de la charte graphique et des supports de communication + accompagnement par le réseau initiative alpes-provence

ACTION 9

SITUATION /



TEMPORALITE /



MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

BUDGET /

8 000 €

MODALITÉS DE FINANCEMENT /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

A court terme : Elaboration du cahier des charges pour cession à un opérateur privé

CRÉATION DE LOCAUX PROFESSIONNELS

RAPPEL DU CONTEXTE

La commune est propriétaire de deux garages au niveau de la rue Saint Eusèbe. Ces derniers présentent des fragilités structurelles importantes et peuvent constituer un risque.

Leur démolition représenterait une opportunité pour revaloriser ce foncier.

ORIENTATIONS DU PROJET

Les réflexions étaient initialement orientées vers la création d'un espace public attenant à un programme de coworking à l'étage du bâtiment de la Poste.

Néanmoins l'abandon du projet de Coworking nécessite de repenser le projet.

La création de locaux professionnels apparaît pertinente, du fait de la localisation du foncier et du peu de surface potentielle (qui complexifie la réalité d'une opération d'habitat par exemple).

Le projet permettrait de créer des locaux professionnels en RDC avec des vitrines ou des surfaces de vente, et des surfaces de bureaux ou d'activités de service aux étages.



ACTION 10

SITUATION /



CREATION D'UNE MICRO-FOLIE AU SEIN DE LA MÉDIATHÈQUE

RAPPEL DU CONTEXTE

La livraison de la nouvelle médiathèque au niveau de la place du Champ de Foire est prévue pour décembre 2023. Celle-ci devra répondre aux nouvelles normes techniques ainsi qu'aux dernières demandes en termes d'usage. Celle-ci devra accueillir plus d'activités et événements d'où la mise en place de l'outil innovant qu'est la micro-folie. C'est un outil supervisé par le ministère de la Culture et par la Villette au service de l'Education Artistique et Culturelle.

ORIENTATIONS DU PROJET

Lancé par l'Etat en tant que politique prioritaire pour les années 2023-2024 dans le cadre de l'Agenda rural mais aussi dispositif inscrit dans le Programme Petites Villes de Demain, les micro-folies se déploient tant à l'échelle nationale qu'internationale. Ce musée numérique à activités multiples peut se matérialiser de différentes manières, que ce soit par la création d'un FabLab, bibliothèque/ludothèque, réalité virtuelle... La micro-folie de Saint-Bonnet-en-Champsaur tournera autour d'un contenu numérisé qui demande l'acquisition d'équipements nécessaire (à préciser).

Afin d'assurer le bon déroulement et animation de l'outil de micro-folie, l'équipe du pôle culture/communication/médiathèque doit être non seulement renforcée mais aussi formée à accueillir ce nouvel outil. Le dispositif des VTA (Volontariat Territorial en Administration) pourra être saisi afin de permettre à la commune de bénéficier des compétences de jeunes diplômés âgés entre 18 et 30 ans ayant un niveau de diplôme au moins égal à un Bac+2 sur une durée de 12 à 18 mois.

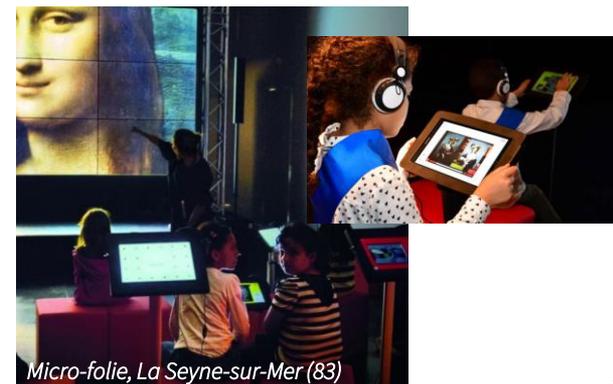
La médiathèque qui se trouve temporairement dans les locaux de l'Annexe fera son inauguration officielle au début du mois de décembre 2023 accompagné de la micro-folie par une journée portes ouvertes.



Bibliothèque avant les travaux, Google, 2021



Bibliothèque, pendant les travaux, Google, Octobre 2022



Micro-folie, La Seyne-sur-Mer (83)

TEMPORALITE /



MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur
L'Etat

BUDGET /

xxx

MODALITÉS DE FINANCEMENT /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur
FNADT

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

En cours

ACTION 11

SITUATION /



OPÉRATION D'HABITAT INCLUSIF

RAPPEL DU CONTEXTE

Qu'est-ce que l'habitat inclusif ?

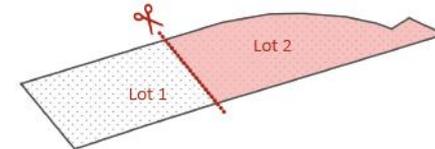
- Destiné aux personnes âgées et/ou en situation de handicap
- Ayant fait le choix d'une résidence principale selon un mode d'habitation regroupé, autour d'un projet de vie sociale et partagée
- Possibilités d'être locataires, colocataires, propriétaires
- Un projet élaboré avec les habitants
- Un environnement adapté, sécurisé et à proximité des services
- Un espace qui favorise le vivre-ensemble

L'observation du marché local en matière de logements locatifs met en évidence les éléments suivants :

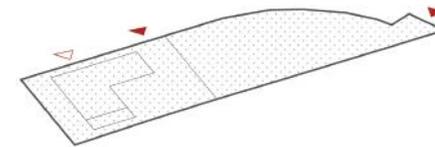
- Une offre relativement limitée sur la commune et les communes voisines et plutôt concentrée sur de l'habitat ancien
- Des niveaux de loyers de l'ordre de 9 à 10 €/m² pour un logement T2 et de 7 à 8 €/m² pour un T3

Concernant l'offre de logements à destination des personnes âgées :

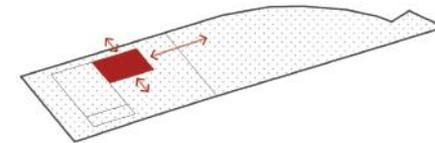
- Une offre sociale en EHPAD ou en résidence avec services (gestion CCAS ou autre) : Gap, Laragne, Embrun, Briançon... (la résidence Foyer Social à Laragne propose 54 logements gérés par le Centre d'Action Sociale de la Commune, et accueille des personnes à partir de 60 ans et autonomes ; les loyers (logements + pension + blanchissage linge + services) sont de 930 € pour un T1 (23m²), 1149 € pour un T1bis (34m²) et 1498 € pour un T2 (56m²))
- Une offre privée de résidences services localisée sur Gap et Briançon avec des loyers de l'ordre de 1150 € (studio - T1) à 1800 € (T3)



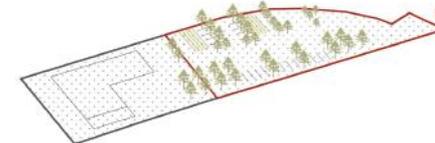
1) Un foncier à diviser
 Division du foncier en 2 parties



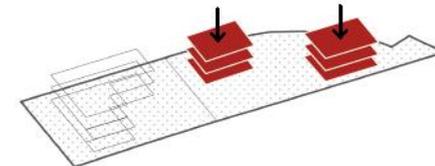
2) Lot 1- Habitat inclusif
 Occupation du Lot 1- projet d'habitat inclusif



3) Lot 1- Salle commune multifonctionnelle à proximité des accès et du Lot 2



4) Lot 2- phase 1
 Occupation temporaire du Lot 2



5) Lot 2- phase 2
 Hypothèses futures de construction du Lot 2

Source Sinopia

TEMPORALITE /



MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

BUDGET /

2 700 000€

MODALITÉS DE FINANCEMENT /

Commune de Saint Bonnet
 Banque des territoires

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

A court terme : Lancement d'une AMO pour le montage opérationnel et le lancement du projet

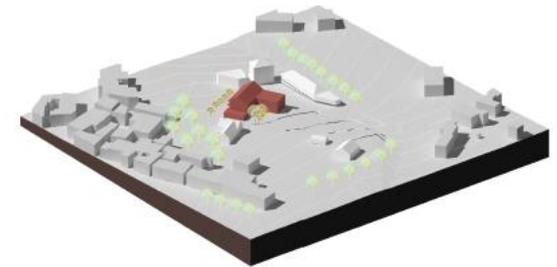
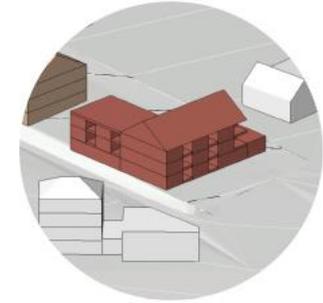
Moyen terme : Désignation d'un opérateur

ACTION 11

OPÉRATION D'HABITAT INCLUSIF



Plan de principe



Source Sinopia

ORIENTATIONS DU PROJET

Foncier / projet = propriété communale ;
superficie = 2 800m²

Capacité d'accueil potentielle estimée : 26 à 28
logements

Projet d'habitat inclusif : 15 logements + espaces
communs + espaces extérieurs

Public : personnes âgées et personnes en situation
de handicap

LOT 1 : habitat inclusif avec 15 logements locatifs

LOT 2 : habitat 14 à 15 logements (typologie à
préciser : libre, intermédiaire, social ?)

ACTION 11

OPÉRATION D'HABITAT INCLUSIF

La commune a fait le choix du montage opérationnel suivant :

- Elle réalise la construction et la gestion des logements et des espaces communs de vie sociale.
- Elle gère le projet de vie sociale

	Foncier et projet immobilier	Projet de vie sociale
Scénario 4	Commune porte le projet immobilier (construction et gestion)	Géré par la commune ou EPCI et/ou en lien avec une association, CCAS ...

Montage Financier

La Banque des Territoires peut intervenir à différents niveaux :

- Crédits d'Ingénierie pour structurer, construire le projet, étudier sa faisabilité
- Prêts règlementés PLAI, PLUS, PLS pour financer les logements
- Apports de fonds propres auprès des structures porteuses de projets qui ont besoin d'être consolidés

Possibilité de subvention sur les logements (Cf. Etat qui a la compétence gestion des aides à la pierre sur ce territoire : la subvention de base est calculée en fonction de la superficie et de la structure de l'opération)

La CNSA finance deux dispositifs au choix pour accompagner le développement de l'habitat inclusif en ce qui concerne le projet de vie sociale (non cumulables) :

- le forfait habitat inclusif / financement animateur, matériel etc. (de l'ordre de 3000 à 8000 euros / habitant / an)
- l'aide à la vie partagée, (jusqu'à 10 000 euros)

Subventions / locaux communs ? (à rechercher auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'Etat ...)

Programme de logements inclusifs - St bonnet en Champsaur					
(les informations / recettes concernent un montage avec des prêts pour une opération en logements locatifs sociaux)					
SINOPIA	05/12/2022	Prévisionnel financier Lot 1			
DEPENSES				€ HT	TTC
Travaux					
	logements		1 137 600 €		
	parking semi enterrés		282 000 €		
	aménagements extérieurs (jardins)		31 800 €		
	espaces collectifs (salle...)		261 000 €		
	Alléas (10% travaux HT)	10% travaux HT	251 240 €		
Sous-total travaux			1 663 640 €		1 990 368 €
Honoraires				10 à 12%	236 512 € 12%
Sous-total Honoraires			136 512 €		
Frais					
	Archeologie (diagnostic, fouilles, hors relevances)	?			
sous-total frais			- €		
Total Dépenses				1 800 152 €	2 160 182 €
RECETTES				€ HT	
Aides et subventions					
	Etat - (logements sociaux)				subvention possible : 5% du montant HT ?
	département 05 - (équipements collectifs)				
	Région PACA				
	DSIL				
	DETR				
Auto financement commune					
Total Recettes				- €	
Autres éléments d'analyse financière / projet					
Prêts (banque des territoires) (taux 2022)					
	PLUS taux 2,60% sur 40 ans				montant à fixer en fonction du plan de financement prévisionnel afin de couvrir la totalité du prix de revient après déduction des subventions
	annuité de remboursement				
	PLAI taux 1,85 % sur 40 ans				
	annuité de remboursement				
montant des loyers (à titre indicatif)					
	Surface utile	nb de logements	loyer conventionné mensuel indicatif / logements	(bilan annuel)	
	T2	48	8	301 €	28 863 €
	T2G	56	2	351 €	8 418 €
	T3	69	2	432 €	10 373 €
	T4 colocation	115	1	720 €	8 644 €
			13		
loyer / équipement collectif					
TOTAL			1 803,95 €	56 298,30 €	
projet de vie sociale et partagée					
dépenses					
recettes					
	(subvention CNSA et dépt05 année 1)	3 000 € /habitant		45 000 €	

ACTION 12

SITUATION /



PROLONGEMENT ET PIÉTONNISATION DE LA RUE DES LILAS

RAPPEL DU CONTEXTE

La rue des Lilas, perpendiculaire à la rue de Chaillol, dessert actuellement une rue étroite et résidentielle et se termine en impasse. La rue Saint Julien en parallèle constitue aujourd'hui l'une des seules possibilités de relier le centre bourg et les équipements scolaires, mais son gabarit très étroit ne permet pas des déplacements sécurisés.

ORIENTATIONS DU PROJET

Le centre bourg et notamment l'artère composée de la rue de Chaillol et plusieurs de ses perpendiculaires sont vouées à la piétonnisation afin de rendre l'espace public aux piétons de hiérarchiser les rapports avec les véhicules. Ainsi le caractère piéton de la rue des Lilas pourra être affirmée.

Celle-ci sera prolongée jusqu'à la rue du 8 Mai pour permettre de créer une liaison avec la place du Champ de Foire. Une connexion pourra ainsi être réalisée entre les différents espaces publics du centre bourg.

La rue des Lilas longe le projet de l'annexe et de son jardin. Cette interaction doit être traitée de manière à créer une connexion directe entre ces deux entités. Le prolongement de la rue implique par ailleurs de reprendre les clôtures de l'Annexe et de la restauration scolaire, qui forment aujourd'hui un espace commun.

Ce prolongement de la rue des Lilas peut être l'occasion d'un réaménagement global de la rue afin d'affirmer son caractère piéton. Un revêtement particulier pourra être mis en œuvre (béton balayé, enrobé coloré).

Le revêtement de la rue doit prendre en compte les différents critères d'usage (sécurité, accessibilité PMR), de durabilité, d'exigences environnementales mais aussi de coûts.

La largeur réduite de la voie ne permet pas d'envisager la pose de mobilier ou la plantation de végétaux.



TEMPORALITE /



MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

BUDGET /

Requalification voie existante : 75 000€
Création de voie : 65 000€

MODALITÉS DE FINANCEMENT /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

A court terme : Découpage foncier parcelle de la restauration scolaire

Moyen terme : Réalisation des travaux

ACTION 13

SITUATION /



REQUALIFICATION DE LA PLACE DU CHEVRERIL ET DE LA RUE DE CHAILLOL

RAPPEL DU CONTEXTE

Le centre-ville pourvu de nombreux commerces et services n'est aujourd'hui pas un lieu convivial qui favorise la déambulation. Les circulations et places de stationnement sont omniprésentes dans le centre-ville, et le manque de hiérarchie entre la place dédiée aux véhicules et celle aux piétons entraîne des conflits d'usage.

ORIENTATIONS DU PROJET

La rue de Chaillol est totalement repensée afin de devenir la colonne vertébrale du centre bourg. Elle reste circulaire sur l'ensemble de son linéaire, mais la voie est partagée entre tous les modes de déplacement.

La majorité des stationnements est supprimée afin de ne conserver que les arrêts minutes indispensables à certains commerces de proximité (7 arrêts minutes).

La modification du haut de la rue de Chaillol (piétonnisation de la section le long du champ de foire), mise en place durant l'été 2023 a permis d'expérimenter la réduction du trafic de transit, l'itinéraire via l'Avenue des droits de l'homme étant plus efficace. Ainsi le trafic automobile devrait être fortement réduit et le fonctionnement en zone partagée largement favorable aux piétons.

Au-delà de la reprise des revêtements et aménagements de surface, les réseaux seront également repris, notamment le réseau d'eau pluvial.

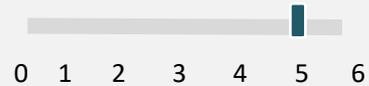
Concernant la place du Chevreril, suite à l'expérimentation conduite via la démarche d'urbanisme transitoire, les usages et aménagements jugés opportuns seront réalisés de façon définitive. La requalification de la place vise à augmenter la place dédiée à la végétalisation et aux terrasses.

Matériaux et ambiances

Sur la rue de Chaillol il s'agit de proposer un revêtement qualitatif mais durable dans la mesure où il sera en partie circulé. Par ailleurs le choix du revêtement devra prendre en compte la problématique du déneigement. L'emprise réduite de la voie incite à un aménagement peu démonstratif et à une économie de mobilier. Aucune plantation n'est prévue du fait, là encore, du gabarit réduit de la voie.

Sur la place du Chevreril un revêtement plus qualitatif pourra être mobilisé, afin de marquer la centralité.

TEMPORALITE /



MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

BUDGET /

442 300 €

MODALITÉS DE FINANCEMENT /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Moyen terme : Maitrise d'œuvre urbaine

ACTION 13

REQUALIFICATION DE LA PLACE DU CHEVRERIL ET DE LA RUE DE CHAILLOL

ORIENTATION DU PROJET



ACTION 13

REQUALIFICATION DE LA PLACE DU CHEVRERIL ET DE LA RUE DE CHAILLOL

PLACE DU CHEVRERIL / AMBIANCE



ACTION 14

SITUATION /



SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE

RAPPEL DU CONTEXTE

Une part importante des commerçants ont exprimé une crainte de perte de visibilité de leurs commerces liée à une piétonnisation des rues et espaces publics du centre-bourg. En effet, la signalétique est aujourd'hui peu présente dans le centre-ville et les commerces ne sont pas suffisamment mis en évidence.

ORIENTATIONS DU PROJET

Une signalétique commerciale sera mise en place permettant d'attirer de potentiels clients en les informant des commerces présents dans le centre-bourg et en indiquant leur position. La visibilité des commerces sera ainsi renforcée tout en mettant en lumière leur accessibilité piétonne.

La signalétique devra s'étendre sur les principales entrées du centre-ville et notamment au niveau de la rue de Chaillol et de la rue des Langerons. Afin de limiter la pollution visuelle, la réalisation d'un Règlement Local de Publicité devra être réalisé. Le regroupement des différentes enseignes sur un seul et même panneau est conseillée.

De la même façon, une signalétique spécifique sera mise en place au niveau de la rue de Chaillol afin de signaler l'entrée dans le centre-ville et ses commerces tout en faisant référence au passé médiéval de la commune.



TEMPORALITE /



MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

BUDGET /

60 000€ Enseigne
 20 000€ Elaboration d'un RLP

MODALITÉS DE FINANCEMENT /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

A court terme :

Réalisation du RLP, Etude MOE pour la création de l'arche

Moyen terme : Mise en place de la signalétique commerciale et création de l'arche

ACTION 14

SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE



ACTION 15

SITUATION /



CRÉATION D'UN PARKING COVOITURAGE

RAPPEL DU CONTEXTE

Afin de réduire le rôle de la voiture ainsi que leur nombre important un parking de covoiturage est envisagé à au Sud du centre-bourg à proximité du Collège de Saint-Bonnet-en-Champsaur.

ORIENTATIONS DU PROJET

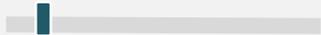
Un nombre important de d'habitant sont concernés par les navettes domicile-travail vers les polarités proches et notamment Gap. Le Covoiturage apparait comme l'une des solutions pour diminuer le flux de trajets.

L'emplacement de ce parking est envisagé à proximité du Collège sur une parcelle actuellement en friche de 750 m² permettant la création de 26 places de stationnement.

Celui-ci devra bénéficier d'un traitement paysager qualitatif



TEMPORALITE /



0 1 2 3 4 5 6

MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

BUDGET /

80 000 €

MODALITÉS DE FINANCEMENT /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

A court terme : Acquisition du foncier

Moyen terme : Etude MOE et travaux

SITUATION /



ETUDE DE PROGRAMMATION POUR LA CREATION D'UNE HALLE PAYSANNE

RAPPEL DU CONTEXTE

La DDT dispose d'un bâtiment non exploité idéalement situé entre la route de la Motte et le secteur de projet de Faudon. Il s'agit de garages techniques en coeur de bourg qui ne sont plus adaptés au contexte urbain de la commune et posent des problèmes de sécurité.

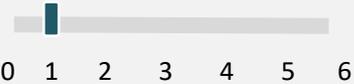
ORIENTATIONS DU PROJET

La création d'une halle paysanne est envisagée afin de valoriser l'activité agricole, qui est encore fortement présente sur le territoire. Elle pourrait constituer un espace de vente pour les agriculteurs et producteurs de la commune, et pourrait par ailleurs constituer un pôle d'animation en proposant des espaces de dégustations et de présentation des spécialités locales.

L'aménagement proposé permet de créer un véritable lieu d'agrément, couplé aux jardins partagés et à un verger.



TEMPORALITE /



MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur
Chambre d'agriculture 05

BUDGET /

15 000€

MODALITÉS DE FINANCEMENT /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur
LEADER
Partenaires potentiels : AGRIBIO,
Echanges paysans, Chambre
d'agriculture

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

A court terme : Etude de programmation

ACTION 17

SITUATION /



TEMPORALITE /



MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

BUDGET /

328 900€

MODALITÉS DE FINANCEMENT /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Moyen terme : Maitrise d'œuvre urbaine

REQUALIFICATION DE LA RUE DES MARECHAUX ET DE SAINT JULIEN

RAPPEL DU CONTEXTE

La rue des Maréchaux ainsi que la rue Saint-Julien, actuellement dédiées aux véhicules motorisés présentent des caractéristiques peu conviviales (étroitesse, manque de luminosité, pas d'espace piéton...). Celles-ci se trouvent pourtant à proximité immédiate des principales places du centre-bourg (Place du Champs de Foire, Place du Chevreril). Leur requalification est alors impérative dans la création d'un centre bourg convivial et attractif.

ORIENTATIONS DU PROJET

Dans une première phase transitoire la rue des Maréchaux adoptera un usage partagé en continuité de la rue de Chaillol. Cette piétonnisation partielle permettra de favoriser la déambulation ainsi que de bloquer l'accès aux véhicules motorisés sur la place publique du Chevreril qui se verra alors agrandie.

La requalification de la rue Saint-Julien se fera également en deux temps. Dans une première phase transitoire celle-ci aura un usage partagé permettant tant aux véhicules motorisés de circuler qu'aux piétons de déambuler. Celle-ci deviendra par la suite complètement piétonne jusqu'au niveau de la rue du Coq qui permet de rejoindre le Cinéma.

Un revêtement particulier pourra être mis en œuvre (béton balayé, enrobé coloré).

Le revêtement de la rue doit prendre en compte les différents critères d'usage (sécurité, accessibilité PMR), de durabilité, d'exigences environnementales mais aussi de coûts.

La largeur réduite de la voie ne permet pas d'envisager la pose de mobilier ou la plantation de végétaux.

STATUT / **En projet** / validée / engagée
PRIORITE / Forte / **médiane** / faible



Rue des Maréchaux, Google, 2023



Rue Saint-Julien, Citadia, 2023

ACTION 17

REQUALIFICATION DE LA RUE DES MARECHAUX ET DE SAINT JULIEN

ORIENTATION DU PROJET



ACTION 18

SITUATION /

CURETAGE D'UN ÎLOT

RAPPEL DU CONTEXTE

Le centre bourg de Saint-Bonnet-en-Champsaur s'inscrit dans une démarche de renouvellement et de revitalisation urbaine. En effet, le centre-bourg présente une forme urbaine très dense qui peut impacter la qualité résidentielle. Le volet renouvellement urbain de l'OPAH-RU apparait alors comme un outil pertinent à la résolution des problématiques architecturales présentes afin de rendre le centre-bourg de nouveau attractif.

ORIENTATIONS DU PROJET

L'îlot stratégiquement situé entre la place Grenette et la place de la Tour a été identifié pour mettre en pratique les apports de l'OPAH-RU par son état dégradé et sa densité importante (faible luminosité, parcelles étroites).

Composé de 4 immeubles mono-orientés en R+2 son curetage agira de manière directe sur l'habitat et l'espace public :

- en matière d'habitat, la reconfiguration de l'îlot permettrait de créer des logements davantage confortables et lumineux ;
- en termes d'espace public le curetage de cet îlot va permettre de conforter les ambitions urbaines de la commune en vue du programme Petites Villes de Demain. Une meilleure requalification de la place Grenette par son agrandissement ainsi que son ouverture pourra rendre l'espace de nouveau attractif.

Il faut néanmoins prendre en compte la complexité de cette opération lourde et coercitive qui demande une maîtrise foncière et l'expropriation nécessaire à la démolition de l'immeuble.



Îlot Grenette, avril 2023

TEMPORALITE /



MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

BUDGET /

A déterminer dans le cadre de l'étude d'OPAH

MODALITÉS DE FINANCEMENT /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

A court terme : Acquisition et maîtrise foncière

Moyen terme : curetage de l'îlot par la démolition d'un immeuble

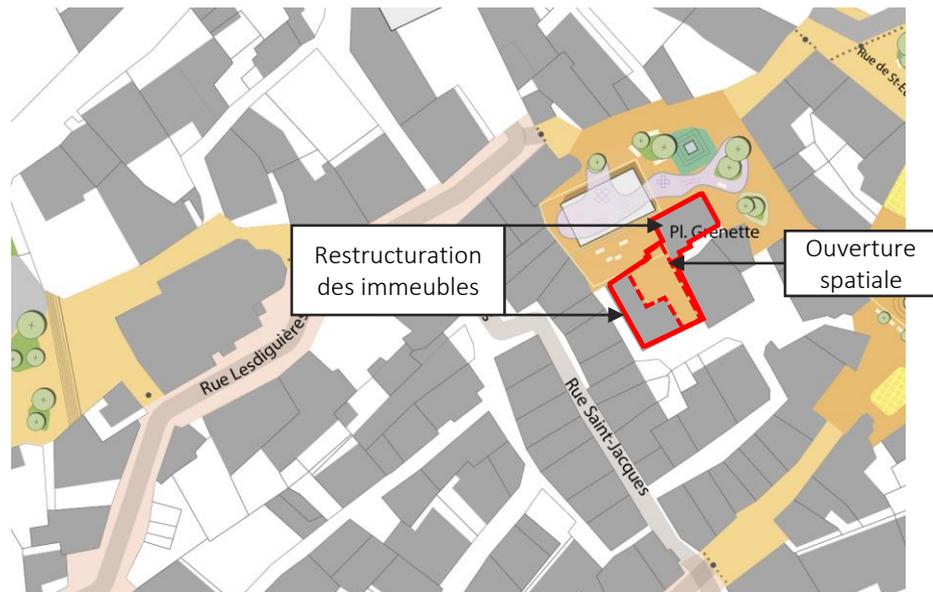
ACTION 18

CURETAGE D'UN ÎLOT

ORIENTATION DU PROJET



ETAT ACTUEL



APRÈS CURETAGE DE L'ÎLOT

ACTION 19

SITUATION /



PARVIS ET RUE DE L'ÉGLISE

RAPPEL DU CONTEXTE

Le parvis de l'église offre une vue remarquable sur le relief Dévoluy, cependant celui-ci n'est valorisé et c'est toute une partie de l'Ouest du centre-bourg qui paraît en retrait. Alors que l'église et son parvis se situent à proximité du centre-bourg, ceux-ci paraissent exclus en l'absence d'une connexion évidente et affirmée avec celui-ci.

ORIENTATIONS DU PROJET

Le parvis de l'église est aujourd'hui utilisé en tant qu'espace de stationnement ou de traversée par les voitures, lui ôtant ainsi les caractéristiques de sa définition. Son réaménagement a pour but de prendre partie des caractéristiques du lieu et de lui rendre sa fonction première de lieu dédié aux piétons. Le parvis sera constitué de deux plateaux : un premier plateau principal qui sera dégagé puis un deuxième qui pourra accueillir des plantations en fosse ainsi que du mobilier urbain.

La perméabilisation du parvis devra être assurée par un revêtement drainant pour une bonne gestion des eaux de pluie ainsi que pour éviter la création d'un îlot de chaleur.

La connexion avec le centre-bourg passe par la rue de l'église. L'aménagement de celle-ci permettra d'affirmer la connexion avec le centre-bourg tout en constituant un parcours piéton menant à différents points d'intérêts de la commune (Rue de Chaillol, Place du Chevreril, Place Grenette, Parvis de l'église, jardins partagés accompagnés d'un nouveau par cet enfin le bocage).

La rue Lesdiguières sera un espace partagé pour permettre l'accès et le confort des déplacements tant aux véhicules qu'aux piétons.



Etat actuel, Citadia, 2023



Etat actuel, Citadia, 2023



Parvis de l'église Saint-Pierre, Bouvines (59)

TEMPORALITE /



MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

BUDGET /
246 200 €

MODALITÉS DE FINANCEMENT /
Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Moyen terme : Maitrise d'œuvre urbaine

ACTION 19

PARVIS ET RUE DE L'ÉGLISE

ORIENTATION DU PROJET



ACTION 20

SITUATION /

REQUALIFICATION DE LA PLACE GRENETTE ET DE LA RUE LESDIGUIERES

RAPPEL DU CONTEXTE

La place Grenette caractérisée par la halle et une fontaine occupe une place stratégique reliant l'Ouest et l'Est du centre-ville cependant celle-ci n'est pas valorisée et apparaît plus comme un lieu de passage que d'arrêt.

La rue Lesdiguières quant à elle est le point de liaison entre la partie Ouest du bourg avec notamment la place de l'église et l'Est avec notamment la place Grenette et le parking de la Gendarmerie.

ORIENTATIONS DU PROJET

La rue Lesdiguières aura un usage partagé afin de favoriser la déambulation et l'accès des piétons au centre-bourg. Les véhicules pourront dans une première phase continuer à circuler jusqu'au parking de la gendarmerie situé au niveau de la rue Faudon puis seulement jusqu'à la place Grenette.

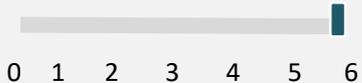
Alors que dans une première phase transitoire le nord de la place Grenette reste circulaire (usage partagé) celle-ci deviendra à terme (horizon 15 ans) complètement fermée à la circulation. Celle-ci sera davantage éclairée et agrandie suite au curetage d'un îlot (démolition d'un immeuble et d'un local commercial). Une accroche sera ainsi créée avec la place de la Tour (Fiche Action 21).

La place ainsi que les Halles marchandes occuperont désormais un rôle de détente avec l'installation d'une aire ludique ainsi que du mobilier urbain pour permettre des moments de repos et de contemplation des halles.

La place Grenette est par ailleurs en lien direct avec la Place du Chevreril et sera connexion sera davantage mise en avant par la piétonnisation et réaménagement des deux places.



TEMPORALITE /



MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

BUDGET /

534 750 €

MODALITÉS DE FINANCEMENT /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

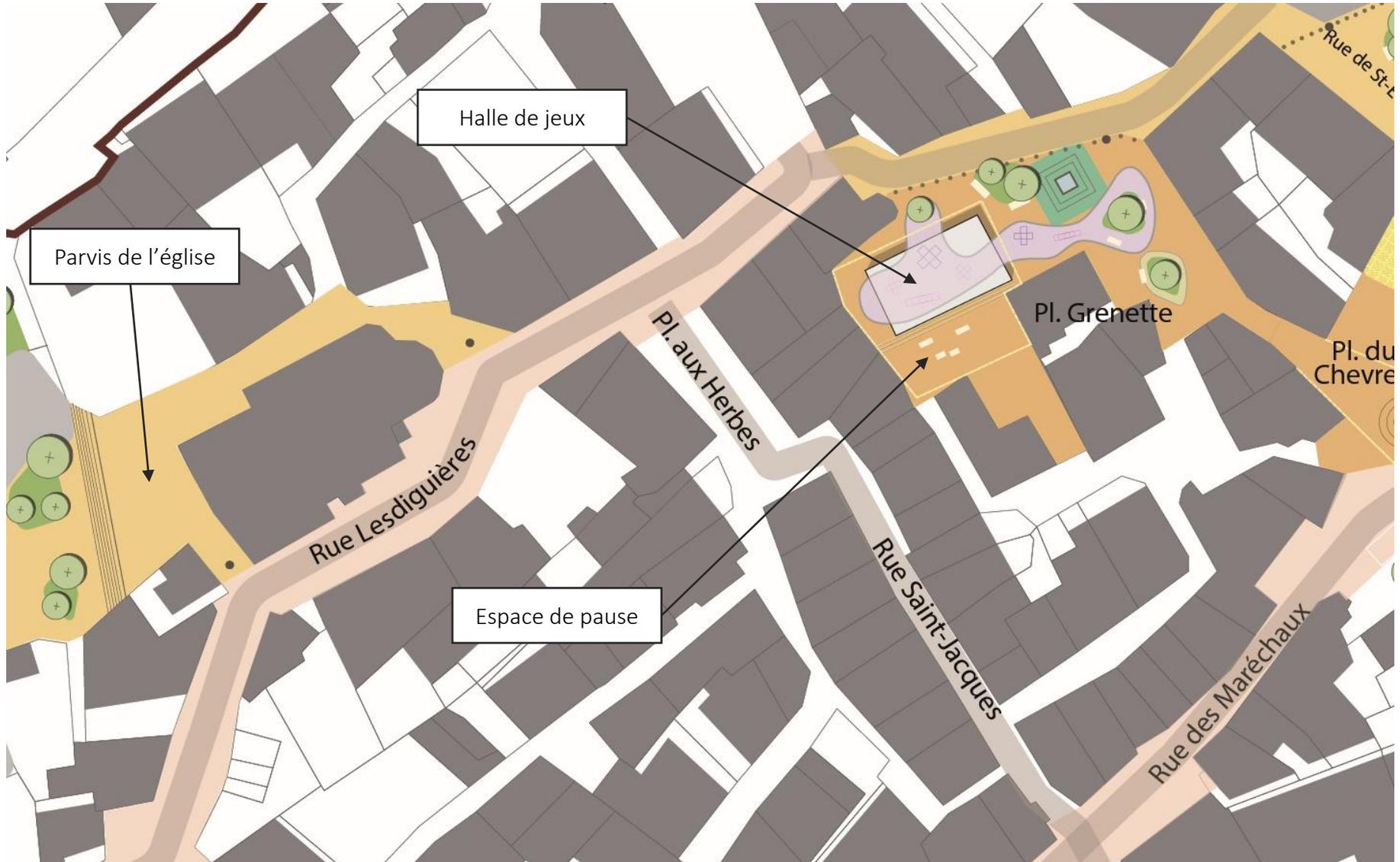
MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Moyen terme : Maitrise d'œuvre urbaine

ACTION 20

REQUALIFICATION DE LA PLACE GRENETTE ET DE LA RUE LESDIGUIERES

ORIENTATION DU PROJET



SITUATION /

ENTRÉE DE VILLE : REQUALIFICATION PAYSAGÈRE ET REPRISE DE LA SIGNALÉTIQUE

RAPPEL DU CONTEXTE

L'entrée de ville de la commune passe par la zone d'activité du Moulin. Celle-ci est vouée à l'extension cependant elle est caractérisée par un paysage banalisé et peu qualitatif.

En tant que première image de la commune, celle-ci se doit de répondre à un certain nombre de critères afin de devenir une réelle vitrine de la commune et la rendre de nouveau attractive.

ORIENTATIONS DU PROJET

Afin de d'assurer une extension qualitative de la zone d'activité, l'amélioration de son paysage doit être entrepris dès aujourd'hui.

L'entrée de ville caractérisée par ses nombreux commerces est sujette à une pollution visuelle créée par les nombreux panneaux publicitaires. La réalisation d'un Règlement Local de Publicité paraît nécessaire afin de garantir un cadre paysager qualitatif et d'apaiser l'entrée. La création d'un seul panneau regroupant les différentes enseignes est alors privilégié.

Le parking actuel sera requalifié afin d'accueillir 14 places de stationnement. Dédié essentiellement au covoiturage celui-ci traduit la volonté de réduire le rôle de la voiture dans la commune. Un travail paysager devra être réalisé afin de végétaliser l'espace.

Plusieurs tables de pique-niques se trouvent aujourd'hui sur le parking, c'est-à-dire dans un espace peu agréable et difficilement fait pour la détente. Les côteaux du Drac, véritable atout paysager, seront mis en valeur par la création d'une aire de pique-nique accessible depuis un chemin situé à l'ouest du parking relais.

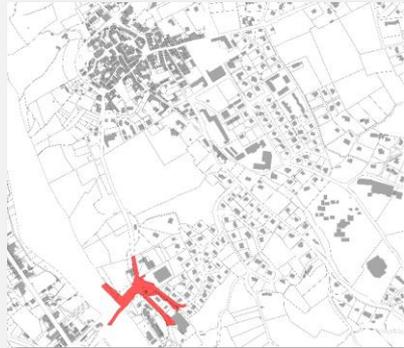
Le talus appartenant actuellement au magasin Bricopro pourrait faire l'objet d'un aménagement léger en le revalorisant par la création de restanques. Les différents terre-pleins ou terrains vacants peuvent également être une ressource potentiellement mobilisable pour la réalisation d'aménagements paysagers. Le but est ici de renforcer le rôle de la trame verte.



Sainte-Maxime (83)



Valence (26)



TEMPORALITE /



MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

BUDGET /

300 000 €

MODALITÉS DE FINANCEMENT /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

A court terme : Etude de MOE

Moyen terme : Aménagement du parking relais, de l'aire de pique-nique. Renforcement de la trame verte.

ACTION 21

ENTRÉE DE VILLE : REQUALIFICATION PAYSAGÈRE ET REPRISE DE LA SIGNALÉTIQUE

ORIENTATION DU PROJET



ACTION 22

SITUATION /



CRÉATION DE JARDINS PARTAGÉS ET D'UN ITINÉRAIRE VERS LE BOCAGE

RAPPEL DU CONTEXTE

L'Ouest du centre-bourg avec son église présente des qualités paysagères exceptionnelles avec la vue sur le massif du Dévoluy mais qui ne sont pas valorisées.

ORIENTATIONS DU PROJET

Un jardin partagé est un lieu de convivialité tout comme d'apprentissage. Celui-ci est un outil de renforcement de liens sociaux entre les habitants ainsi qu'entre les générations dans un moment de partage.

Situés à l'Ouest du centre-bourg et en face de l'église, des jardins partagés seront créés dans un cadre paysager remarquable au pied du massif du Dévoluy.

Dans la même lancée et afin de tirer parti de la vue sur le relief, un parc sera situé au sud du jardin partagé. Par la création de cet élément de détente, l'ouest de la commune pourra devenir un nouveau point d'intérêt.

En complément de l'offre déjà existante au pied de l'église, un parking composé de 16 places de stationnement sera créé permettant de se garer à proximité du centre-bourg.

Ce dernier sera désormais accessible par une voie piétonne depuis la rue de l'église qui deviendra le point d'accroche entre le jardin partagé et le centre-bourg.

L'aménagement d'un chemin piéton longeant la rue de l'église et les jardins partagés sera aménagée afin de permettre de rejoindre le bocage.



L'Hay-les-Roses, jardin partagé, (94)

TEMPORALITE /



MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

BUDGET /

236 860 €

MODALITÉS DE FINANCEMENT /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

A court terme : Etude de programmation

ACTION 22

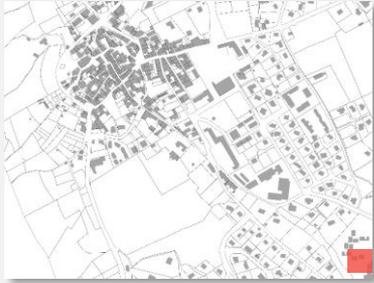
CRÉATION DE JARDINS PARTAGÉS ET D'UN ITINÉRAIRE VERS LE BOCAGE

ORIENTATION DU PROJET



ACTION 23

SITUATION /



CREATION D'UNE SALLE DES FÊTES

ORIENTATIONS DU PROJET

La création d'une salle des fêtes est à l'étude par la Communauté de communes sur l'emplacement du gymnase et du boulodrome couvert : opportunité pour éléments de réflexion sur création salle polyvalente.

Dans le cadre des réflexions et études concernant la rénovation du Gymnase intercommunal du Roure, la Communauté de communes a souhaité associer en co-maitrise d'ouvrage la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur afin d'élargir la réflexion aux boulodromes couverts adjacents.

L'étude de programmation en cours d'élaboration doit porter sur requalification des équipements sportifs que sont le gymnase intercommunal et les boulodromes couverts.

Ces équipements connaissent en effet des problématiques de performances énergétiques et une partie des boulodromes couverts se trouve sous-utilisé au regard des surfaces disponibles.

L'étude doit caractériser l'opportunité de requalifier partie de ces boulodromes couverts en un équipement de type salle polyvalente afin d'accueillir les manifestations culturelles et festives de la commune et du territoire et ainsi désengorger le gymnase Intercommunal du Roure qui connaît une forte fréquentation et une diversité d'usages créant des problématiques avec sa destination sportive

TEMPORALITE /



MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur
Communauté de communes

BUDGET /

xxx

MODALITÉS DE FINANCEMENT /

xxx

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

A court terme : Etude
d'opportunité et de
programmation

Moyen terme : Maitrise d'oeuvre

ACTION 24

PIÉTONNISATION ÉTENDUE DU CENTRE-VILLE

ORIENTATION DU PROJET



ACTION 25

SITUATION /



PROGRAMME D'HABITAT EN BAIL RÉEL SOLIDAIRE

RAPPEL DU CONTEXTE

La commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur a exprimé le besoin de production de nouveaux logements adaptés à la demande. L'habitat en bail réel solidaire permet aux familles les plus modestes d'accéder à la propriété grâce à des prix situés en dessous du marché (sous condition de plafond de ressources).

La réduction du prix d'acquisition de ces logements est possible grâce à l'intervention de l'OFS (Organisme de Foncier Solidaire), organisme à but non lucratif qui reste propriétaire du foncier mais pas du bâti. C'est un bail à long terme qui reste néanmoins renouvelable et dont le preneur propriétaire du bâti mais reste locataire du terrain. Celui-ci a l'obligation d'en faire sa résidence principale et doit verser une redevance à l'OFS.



TEMPORALITE /



MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRE(S) /

Opérateur privé

BUDGET /

Bâti : 2 600 000 €
 Parking : 36 000 €

MODALITÉS DE FINANCEMENT /

Opérateur privé

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

A court terme : Etude d'aménagement du secteur Faudon afin de déterminer le mode opérationnel

ORIENTATIONS DU PROJET

Accompagnée par la création d'un parking une opération de 15 logements en BRS est prévue à proximité du centre-ville au Nord sur une parcelle actuellement vide.

Une liaison piétonne sera également créée en traversant les jardins partagés (situés au sud du site) depuis la rue Faudon.

- Foncier disponible = superficie = 1745 m²
- Capacité d'accueil potentielle estimée : 15 logements
- Projet :
 - 15 logements
 - espaces communs
 - espaces extérieurs
- Public : Familles à revenu modeste

SYNTHÈSE DES ACTIONS

N°	Fiche Action	Budget € HT
1	Piétonnisation partielle via des aménagements transitoires au niveau de la place du Champ de Foire, de la Place du Chevreril ainsi que de la place Grenette.	150 000,00
2	Création d'un tiers-lieu dans le bâtiment de l'Annexe, afin d'accueillir les associations locales	887 000,00
3	Rénovation du cinéma	40 000,00
4	OPAH-RU	70 000,00
5	Secteur Faudon	434 590,00
6	Requalification de la place du Champ de Foire	1 096 450,00
7	Revégétalisation et désimperméabilisation de la cour des écoles maternelles et primaires	200 000,00
8	Boutique à l'essai	5 000,00
9	Installation d'une micro-folie au sein de la Médiathèque	0,00
10	Requalification de la rue des Maréchaux et de Saint Julien	328 900,00
11	Opération d'habitat inclusif	2 700 000
12	Prolongement et piétonnisation de la rue des lilas	140 000,00
13	Requalification de la place du Chevreril et de la rue de Chaillol	442 300,00
14	Signalétique commerciale	80 000,00
15	Création d'un parking covoiturage au niveau du collège	78 000,00
16	Etude de programmation pour la création d'une halle paysanne	15 000,00
17	Requalification de la rue des Maréchaux et de Saint Julien	328 900,00
18	Curetage d'un îlot	0,00
19	Parvis et rue de l'église : piétonnisation de la rue de l'église et requalification du parvis	246 200,00
20	Requalification de la place Grenette et de la rue Lesdiguières	534 750,00
21	Entrée de Ville	300 000,00
22	Création de jardins partagés sous la route en corniche et d'un itinéraire vers le bocage	236 860,00
23	Création d'une salle des fêtes	0,00
24	Piétonnisation étendue du centre-ville	408 100,00
25	Programme d'habitat en Bail réel solidaire	2 636 000,00
TOTAL		8 658 050,00

HYPOTHESE DE COÛTS

Type	€	Unité
Espaces publics majeurs (place)	350	m ²
Espaces publics mineurs (parvis, placette)	250	m ²
Espaces publics techniques (trottoirs, plateau, etc)	200	m ²
Reprise parking	3000	place
Urbanisme transitoire	100	m ²
Trottoir	350	ml
Piste cyclable	600	ml
Piste cyclable sur structure existante	350	ml
Voie circulée rénovation	1100	ml
Voie circulée création	1700	ml
Rénovation bâti	1200	m ²
Construction neuve	2000	m ²
Démolition	200	m ²
Jardin partagé	70	m ²